



WMO OMM

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – wmo.int

Notre réf.: 6710413/2026/CMS/FIN

4 mai 2026

Annexe: 1

Objet: Rapport sur la situation financière de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) – Quatrième trimestre de 2025

Madame, Monsieur,

Le [document ci-joint](#), intitulé «Rapport sur la situation financière de l'Organisation météorologique mondiale – Quatrième trimestre de 2025» contient une analyse de l'état des contributions des Membres au 31 décembre 2025, la synthèse des dépenses par rapport au budget ordinaire de 2025 et une analyse de la situation financière de l'OMM en 2025. Il comprend également des renseignements sur les contributions volontaires reçues en 2025 ainsi qu'une comparaison avec les contributions volontaires reçues les années précédentes.

Vos éventuelles remarques sur cette initiative sont les bienvenues et si vous avez des questions, je vous invite à vous adresser à M. Thomas Asare (tasare@wmo.int), Sous-Secrétaire général, avec copie à M. Brian Cover (bcover@wmo.int), Contrôleur.

Un rapport continuera d'être établi chaque trimestre pour informer les Membres de la situation financière de l'OMM tout au long de l'année.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Celeste Saulo
Secrétaire générale

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

**WMO OMM**

World Meteorological Organization
 Organisation météorologique mondiale
 Organización Meteorológica Mundial
 Всемирная метеорологическая организация
 المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
 世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
 CH 1211 Genève 2 – Suisse
 Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
 Fax: +41 (0) 22 730 81 81
 wmo@wmo.int – wmo.int

Notre réf.: 6711037/2026/CMS/FIN

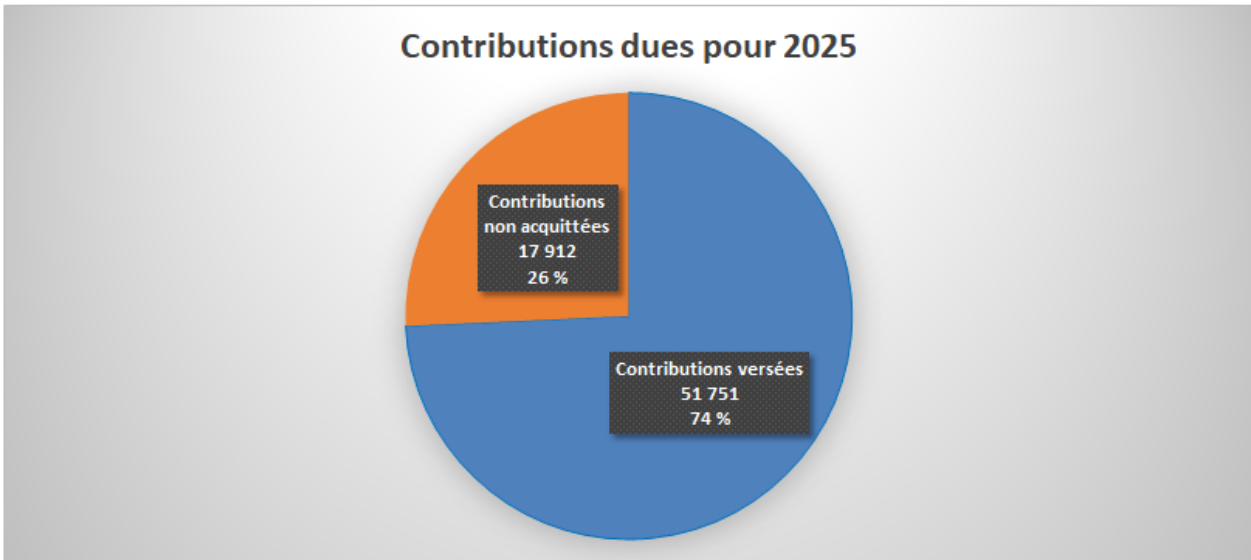
4 mai 2026

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE – QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2026

Le présent rapport contient des informations actualisées sur la situation financière de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) au 31 décembre 2025. Il met plus particulièrement l'accent sur l'état des contributions au budget ordinaire, sur l'état des dépenses par rapport au budget ordinaire et sur la situation financière générale de l'Organisation. Il présente également des informations supplémentaires sur les fonds reçus au titre des contributions volontaires jusqu'au 31 décembre 2025.

A. Récapitulatif du rapport sur le quatrième trimestre de 2025

CONTRIBUTIONS DUES (milliers de francs suisses)



TOTAL DES CONTRIBUTIONS NON ACQUITTÉES

Montant total (milliers de francs suisses)	44 340
En pourcentage des contributions dues pour 2025	64 %

DROIT DE VOTE

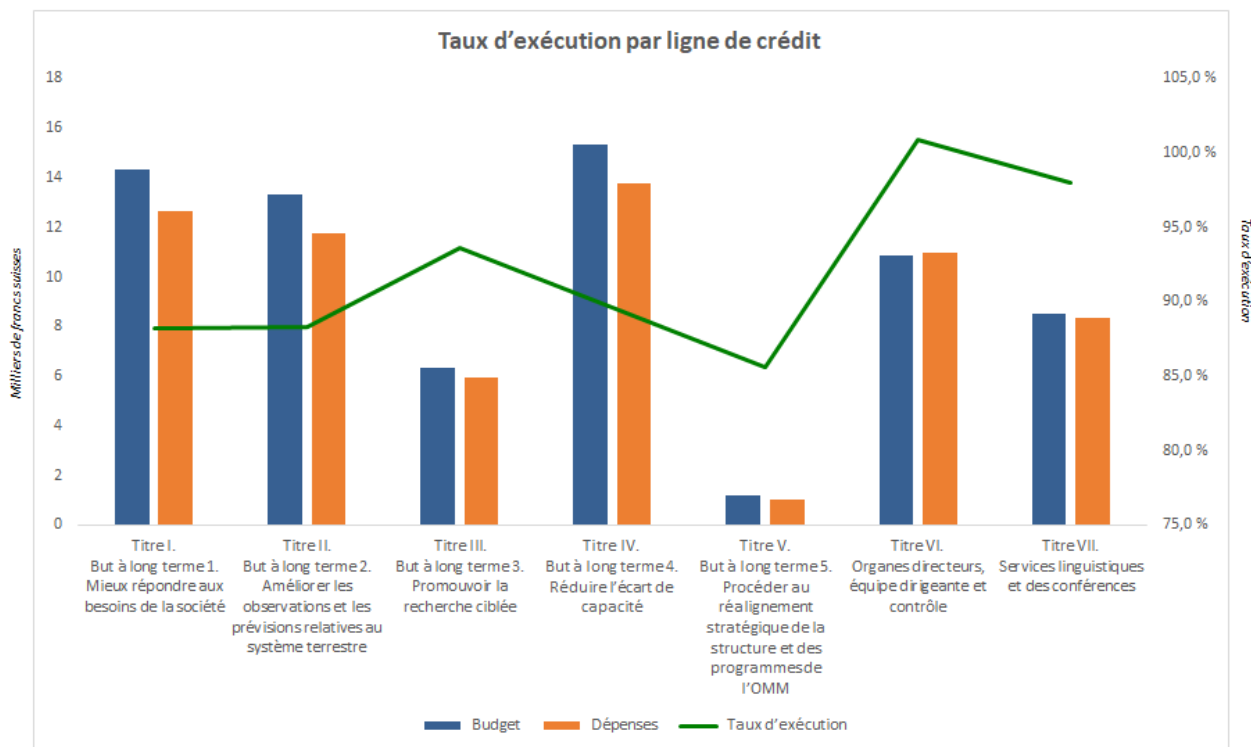
	2025	2024	2023	2022
Nombre de Membres dont le droit de vote est suspendu	31	31	28	31

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

EXÉCUTION DU BUDGET ORDINAIRE

Taux d'exécution



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES REÇUES (milliers de francs suisses)

	2025	2024	2023	2022
Quatrième trimestre	11 872	9 832	10 793	10 550
Année entière	40 831	29 391	32 570	30 879

B. Synthèse de la situation financière

Depuis le début de l'année 2025, le contexte financier dans lequel les organisations internationales, dont l'OMM, exercent leurs activités a changé, ce qui a des répercussions sur la trésorerie, la sécurité financière et les opérations. On note une augmentation des contributions dues non acquittées, comme cela est décrit plus en détail ci-dessous. Compte tenu de ce contexte financier, la Secrétaire générale a pris un certain nombre de décisions pour faire face aux risques pesant sur la trésorerie en 2025 et au-delà. Il s'agit notamment de mettre en place des mesures pour limiter les dépenses au cours de l'année 2025 afin de faire face à d'éventuels risques à court terme concernant la trésorerie d'ici à la fin de l'année. Ces mesures, qui permettront d'économiser environ 5,3 millions de francs suisses en 2025, ont entraîné des réductions planifiées tant du pourvoi des postes financés au titre du budget ordinaire que des dépenses liées aux voyages, aux consultants et à certains contrats. Elles ont eu une incidence sur l'exécution du programme approuvé et des activités prévues pour 2025. En effet, les difficultés de trésorerie ont entraîné des retards dans les calendriers de mise en œuvre et le report de certaines activités. En outre, en août 2025, la Secrétaire générale a approuvé une restructuration globale, nommée transformation du Secrétariat, a défini d'autres économies administratives et dans les programmes et a intensifié les efforts de mobilisation des ressources. La transformation de l'OMM, qui est entrée en vigueur au début de l'année 2026, a été présentée au Congrès lors de sa session extraordinaire de 2025. Par la suite, le Conseil exécutif, à sa session extraordinaire de 2025, a créé une équipe spéciale chargée d'examiner la hiérarchisation des activités de l'OMM, compte tenu des contraintes financières actuelles.

Les contributions obligatoires reçues par l'Organisation en 2025, y compris les paiements anticipés versés l'année précédente, s'élèvent à 51,8 millions de francs suisses. Par conséquent, le montant total des contributions non acquittées au 31 décembre 2025 s'élève à 44,3 millions de francs suisses, soit un montant supérieur de 15,2 millions de francs suisses à celui relevé à la même date l'année précédente. Compte tenu du niveau toujours significatif d'arriérés de contributions, le Secrétariat a pris contact avec les Membres dont le montant des contributions non acquittées était important.

Au 31 décembre 2025, le solde du Fonds général, y compris les 7,5 millions de francs suisses du solde du Fonds de roulement, s'établissait à 12,9 millions de francs suisses, soit environ 11,8 millions de francs suisses de moins qu'à la même date l'année précédente. La situation de trésorerie du Fonds général à la fin du mois de décembre 2025 était suffisante pour répondre aux besoins opérationnels de l'OMM pendant environ un mois, le solde du Fonds de roulement pouvant, si nécessaire, fournir pendant un mois et demi de plus les ressources requises au titre du budget ordinaire. Comme cela est décrit ci-dessus, le Secrétariat a mis en place des mesures de limitation des coûts tout au long de l'année 2025, ce qui a permis de sécuriser davantage la trésorerie du Fonds général. Ces efforts se poursuivent. Le Secrétariat continue d'encourager les Membres qui ont des arriérés ou qui n'ont pas versé leurs contributions pour 2025 à régulariser leur situation dès que possible pour lui permettre d'assurer la continuité de ses activités et garantir en permanence une trésorerie suffisante au titre du budget ordinaire.

Le niveau des dépenses effectives, y compris les montants engagés au titre du budget ordinaire jusqu'à la fin du quatrième trimestre de 2025, représente 92,2 % du budget total approuvé pour 2025. Le budget des dépenses de personnel, qui représente un niveau prévu d'environ 73 % du budget ordinaire total pour 2025, a été utilisé à hauteur de 100,4 %. Le budget alloué pour les dépenses afférentes au personnel à court terme et aux consultants a été utilisé à hauteur de 38,6 %, notamment pour couvrir certains postes vacants. Ce niveau d'exécution traduit aussi, dans le contexte des mesures de limitation des dépenses, la poursuite des efforts déployés pour réduire le recours à des consultants et, partant, les dépenses globales y afférentes.

Le niveau des dépenses afférentes aux voyages représente 59,9 % du budget prévu, réparti entre les missions du personnel (40 % du montant total de cette catégorie de dépenses) et les déplacements de participants et de représentants à des réunions parrainées par l'OMM (60 % du montant total de cette catégorie de dépenses). Le niveau inférieur des dépenses dans cette catégorie par rapport au montant prévu est dû à l'ensemble des efforts déployés pour limiter les frais de voyage et à la réduction des activités impliquant de tels frais. Le taux d'exécution dans la catégorie des bourses d'études et des activités de formation s'établit à 28,0 % du budget annuel. Quant au taux d'exécution dans la catégorie des indemnités et contributions financières (112 % du budget approuvé), il correspond à une redistribution des ressources au profit de ce domaine d'activité. Le niveau des dépenses contractuelles et opérationnelles au dernier trimestre de 2025 s'établit à 105,2 % du budget prévu, en raison du règlement de montants annualisés au titre de contrats, concernant en particulier les services informatiques et les services liés aux bâtiments.

C. Situation financière du Fonds général

Selon les dispositions de l'[article 8.4 du Règlement financier](#) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), les Membres étaient tenus de verser des contributions au budget ordinaire pour 2025 et des avances au Fonds de roulement le 1^{er} janvier 2025. Les Membres qui ne l'ont pas fait sont instamment priés de veiller au versement de ces contributions et avances, ainsi qu'au règlement de tout arriéré dans les meilleurs délais. Il est essentiel que l'OMM reçoive en temps voulu les contributions mises en recouvrement afin de disposer d'une base financière solide, qui lui permette de mener pleinement à bien les activités prévues pour concrétiser le Plan stratégique et la réforme de la gouvernance.

État des contributions obligatoires

Conformément à la [résolution 2 \(EC-77\)](#) – Budget pour l'exercice biennal 2024-2025, et aux dispositions de l'[article 8.2 du Règlement financier](#), le montant total des contributions mises en recouvrement pour 2025 était égal à la moitié du budget de 139,3 millions de francs suisses qui avait été approuvé par le Conseil exécutif pour l'exercice biennal 2024-2025. Ainsi, il a été demandé aux Membres de l'OMM de verser un montant total de 69,7 millions de francs suisses pour 2025. Au 31 décembre 2025, les Membres de l'OMM avaient effectué des paiements au titre de leurs contributions pour 2025 s'élevant à 51,8 millions de francs suisses, soit un taux de recouvrement pour 2025 de 74 %, représentant un niveau similaire à celui observé à la même date l'année précédente.

Par ailleurs, au début de l'année 2025, les arriérés de contributions pour 2024 et les années précédentes se montaient à 29,1 millions de francs suisses, soit un montant identique à celui du début de 2024. Les Membres ont versé 2,7 millions de francs suisses au cours de l'année 2025 au titre des contributions pour 2024 et les années antérieures, ce qui porte le solde des arriérés au 31 décembre 2025 à 26,4 millions de francs suisses, soit 15,2 millions de plus que le niveau d'arriérés constaté le 31 décembre 2025.

Le solde total des contributions impayées au 31 décembre 2025 s'élevait à 44,3 millions de francs suisses, soit 15,2 millions de plus qu'au 31 décembre 2024. Le montant de l'ensemble des arriérés de contributions dus par les Membres au 31 décembre 2025 représente 64 % du montant total des contributions dues au budget ordinaire pour 2025. Comme cela est indiqué plus en détail dans la section ci-dessous consacrée à la situation de trésorerie du Fonds général, les Membres tardant à régler les contributions mises en recouvrement, la trésorerie du Fonds général a été soumise à des pressions importantes pour faire face aux obligations financières de l'OMM.

Tableau 1. Comparaison des contributions obligatoires perçues au 31 décembre

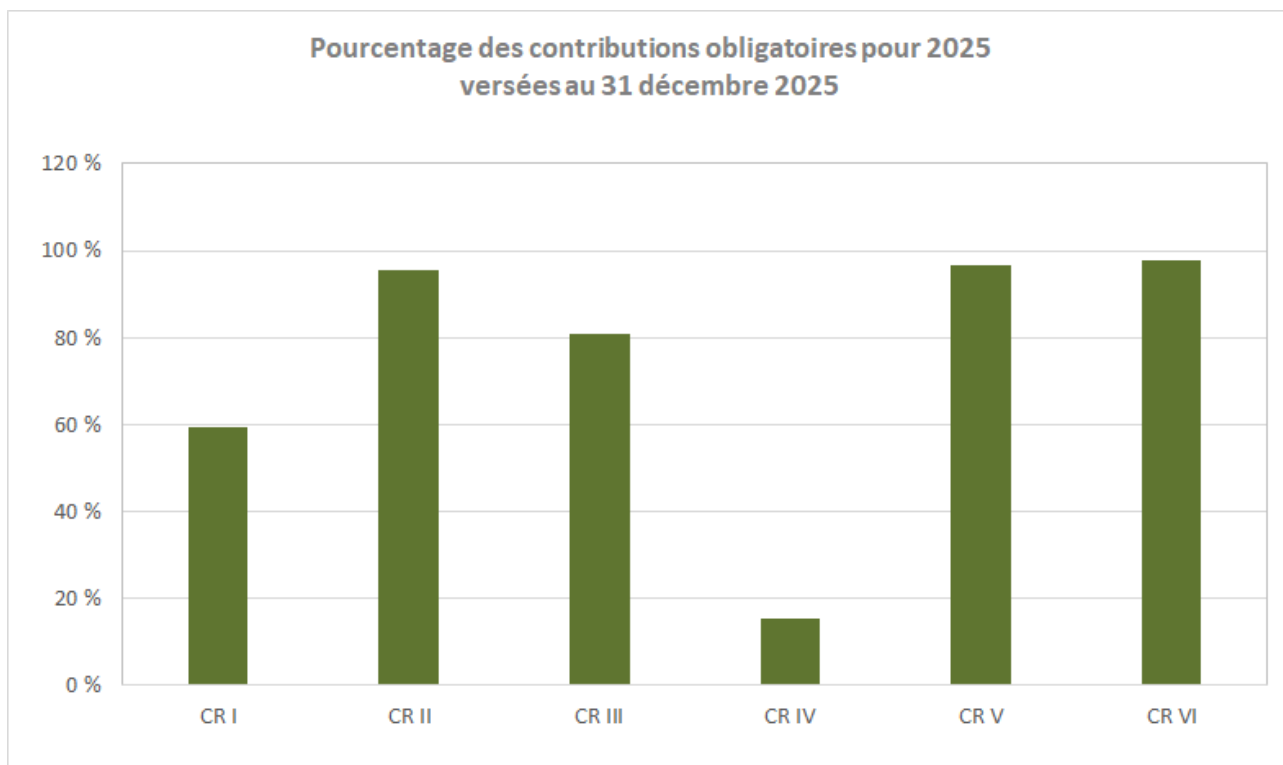
	<i>(milliers de francs suisses)</i>							
	2025	%	2024	%	2023	%	2022	%
Contributions non acquittées au 1 ^{er} janvier								
Arriérés	29 111		29 069		34 069		30 761	
Contributions pour l'exercice en cours	69 663		69 663		67 886		67 886	
Avances perçues	(7 942)	11	(9 392)	13	(6 712)	10	(10 036)	15
Montant total à régler au 1 ^{er} janvier	<u>90 832</u>		<u>89 340</u>		<u>95 243</u>		<u>88 611</u>	
Contributions reçues au 31 décembre								
Imputées sur les arriérés	2 683	9	17 852	61	22 519	66	18 173	59
Imputées sur les contributions pour l'exercice en cours	43 809	63	42 377	61	43 655	64	36 370	54
Montant total reçu au 31 décembre	<u>46 492</u>	51	<u>60 229</u>	67	<u>66 174</u>	69	<u>54 543</u>	62
Contributions non acquittées au 31 décembre								
Arriérés	26 428	91	11 217	39	11 550	34	12 588	41
Contributions pour l'exercice en cours	17 912	26	17 894	26	17 519	26	21 480	31
Montant total à régler au 31 décembre	<u>44 340</u>	49	<u>29 111</u>	33	<u>29 069</u>	31	<u>34 068</u>	38

Tableau 2. Bilan comparatif de la situation des Membres à l'égard du règlement de leurs contributions au 31 décembre (par nombre de Membres)

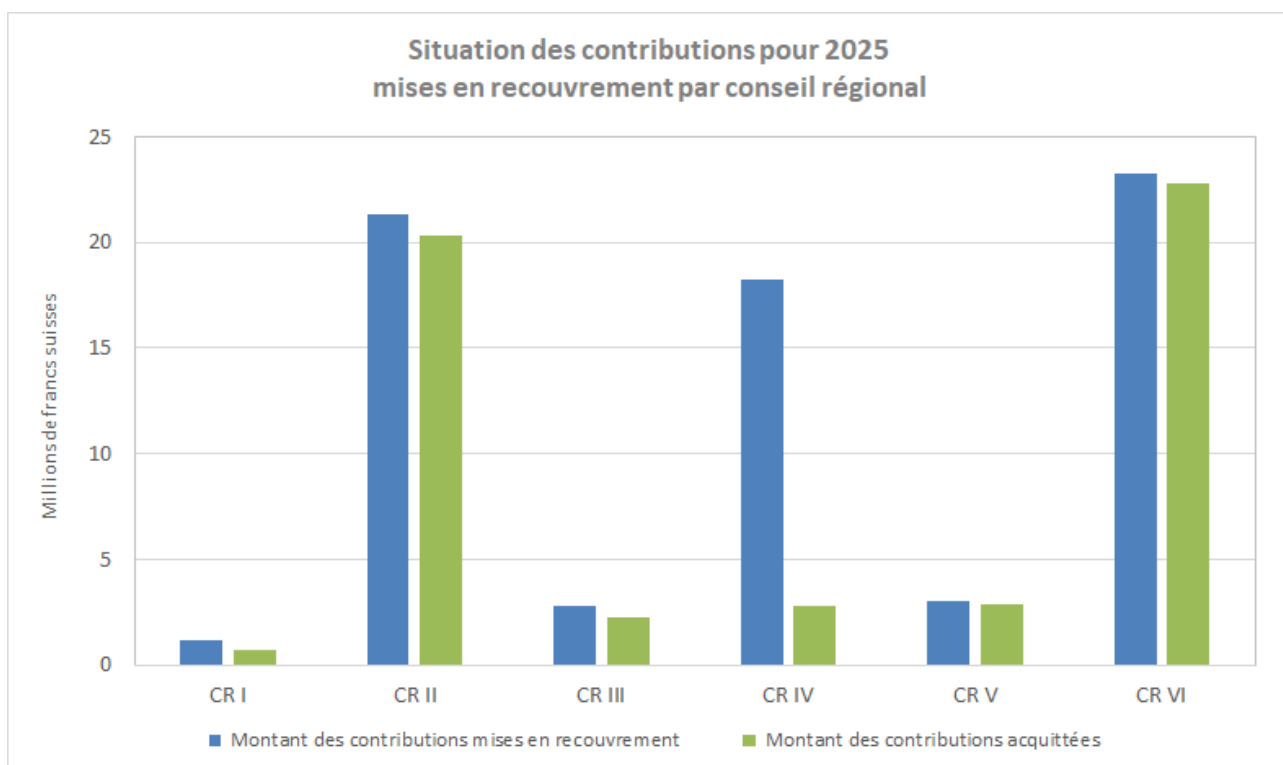
	2025	2024	2023	2022
Membres ayant versé l'intégralité de leur contribution	111	111	119	115
Membres n'ayant des arriérés que pour l'année en cours	30	33	21	24
Membres ayant des arriérés pour l'année en cours et des années antérieures	52	49	53	54

Analyse régionale des contributions en souffrance

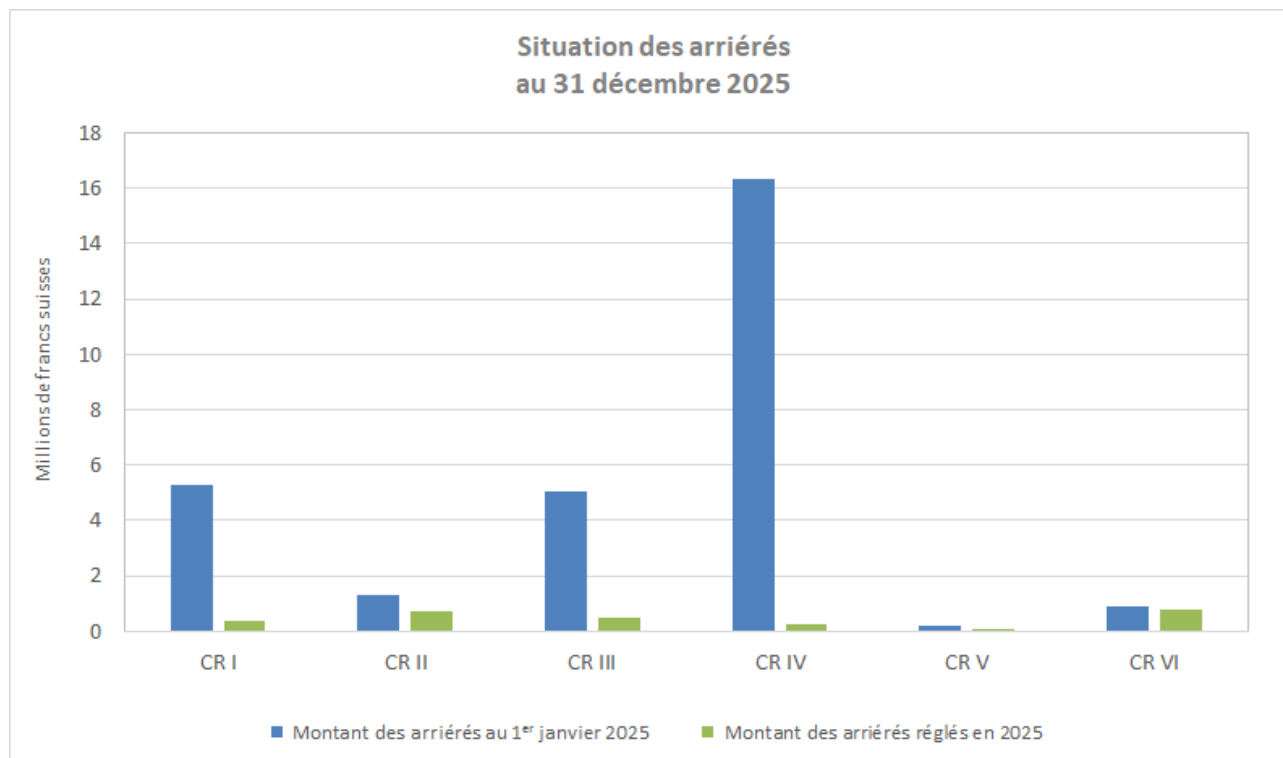
Le graphique ci-dessous présente le pourcentage des contributions obligatoires acquittées dans chaque Région de l'OMM au 31 décembre 2025.



Le graphique ci-dessous présente, pour chaque Région, le montant de ses contributions obligatoires pour 2025 et le montant que ses Membres ont versé à ce titre au 31 décembre 2025.



Le graphique ci-dessous présente, pour chaque Région, le montant de ses arriérés au 1^{er} janvier 2025 et les versements que ses Membres ont effectués pour régler ces arriérés au 31 décembre 2025.



Situation relative au droit de vote

Tout Membre dont les contributions présentent un arriéré de plus de deux ans consécutifs est soumis aux dispositions de la [résolution 37 \(Cg-XI\)](#) – Suspension de Membres ayant manqué à leurs obligations financières. Son droit de vote et ses autres droits sont alors suspendus. Par conséquent, tout Membre ayant des arriérés de contributions à partir de 2022 est soumis aux dispositions de la résolution 37 (Cg-XI) à compter du 1^{er} janvier 2025. Chaque année, le droit de vote d'environ 15 % des Membres de l'OMM est suspendu en application de cette résolution. Le tableau ci-dessous présente le nombre de Membres dont le droit de vote était suspendu au 31 décembre, en 2025 et les années précédentes.

Tableau 3. Membres dont le droit de vote était suspendu au 31 décembre

	2025	2024	2023	2022
Nombre de Membres dont le droit de vote était suspendu	31	31	28	31

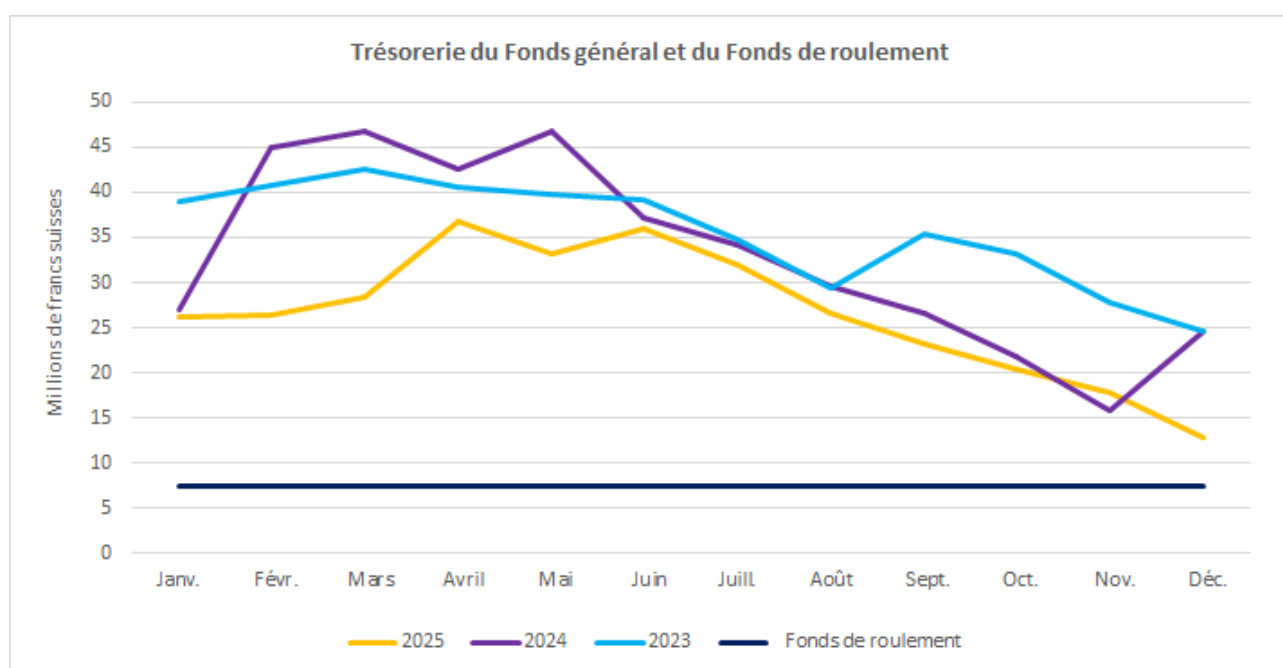
Conformément à l'[article 8.8 du Règlement financier](#), l'OMM peut conclure un accord spécial, tel qu'établi par le Congrès, en vue du remboursement d'arriérés de contributions échues depuis longtemps, avec n'importe quel Membre dont les arriérés de contributions portent sur plus de quatre ans à la date d'entrée en vigueur dudit accord. À l'heure actuelle, deux Membres ont conclu et respecté un tel accord. La [résolution 37 \(Cg-XI\)](#) ne le concernant plus, ils ont retrouvé leur droit de vote.

Tableaux détaillés

Le tableau intitulé «Fonds général – Situation des contributions au 31 décembre 2025» donne, pour chaque Membre, des précisions sur les montants dus au début de 2025, les contributions obligatoires pour 2025, les paiements reçus au cours de 2025, les arriérés pour 2025 et les années précédentes, ainsi que les avances au Fonds de roulement à régulariser.

Situation de trésorerie du Fonds général

Le graphique ci-dessous présente la situation de trésorerie effective pour chaque mois de 2023, 2024 et 2025. Ainsi, au 31 décembre 2025, le solde de trésorerie total du Fonds général et du Fonds de roulement s'élevait à environ 12,9 millions de francs suisses, soit 5,4 millions de francs suisses pour le Fonds général et 7,5 millions de francs suisses pour le Fonds de roulement.



Le solde de trésorerie du Fonds général, de 5,4 millions de francs suisses au 31 décembre 2025, est inférieur à celui constaté au 31 décembre 2024 (environ 11,8 millions de francs suisses de moins).

Les 5,4 millions de francs suisses de liquidités du Fonds général au 31 décembre 2025 suffisaient pour répondre aux besoins opérationnels du Fonds général pendant environ un mois, tandis que les 7,5 millions de francs suisses du Fonds de roulement pourraient, si nécessaire, fournir un mois et demi de trésorerie d'exploitation. Depuis la fin du mois de décembre 2025, grâce aux efforts et à l'engagement des Membres, des contributions ont été reçues pour un montant de 16,1 million de francs suisses en sus des avances pour 2026, totalisant 9,2 millions de francs suisses.

En raison de la persistance d'incertitudes relatives au calendrier de versement des contributions par certains Membres et au montant de ces dernières, la Secrétaire générale a pris plusieurs décisions pour faire face aux risques pesant sur la trésorerie en 2025 et au-delà. Il s'agit notamment de mettre en place des mesures pour limiter les dépenses au cours de l'année 2025 afin de faire face à d'éventuels risques à court terme concernant la trésorerie d'ici à la fin de l'année. Ces mesures ont entraîné un allongement planifié du délai de pourvoi des postes financés au titre du budget ordinaire et des réductions des dépenses liées aux voyages, aux consultants et à certains contrats. Ces mesures d'atténuation ont eu des répercussions sur la réalisation du programme approuvé et des activités prévues.

pour 2025. En effet, les difficultés de trésorerie ont entraîné des retards dans les calendriers de mise en œuvre et le report de certaines activités.

En outre, en août 2025, la Secrétaire générale a approuvé une transformation globale de l'Organisation, a défini d'autres économies administratives et dans les programmes et a intensifié les efforts de mobilisation des ressources. La transformation de l'OMM, qui est entrée en vigueur au début de l'année 2026, a été présentée au Congrès lors de sa session extraordinaire de 2025. Par la suite, le Conseil exécutif, à sa session extraordinaire de 2025, a créé une équipe spéciale chargée d'examiner la hiérarchisation des activités de l'OMM, compte tenu des contraintes financières actuelles.

Bien que la Secrétaire générale estime que le Fonds général disposera d'une trésorerie suffisante jusqu'à la fin de 2026, il sera nécessaire de maintenir des mesures de limitation des coûts de grande envergure jusqu'à ce que l'incertitude financière soit levée.

D. Dépenses au titre du budget ordinaire jusqu'au 31 décembre 2025 inclus

Le tableau 4 présente le budget ordinaire pour 2025 par objet de dépense, ainsi que le pourcentage du budget ordinaire auquel correspondent ces dépenses. La colonne des dépenses comprend tant les dépenses effectives que les montants engagés au 31 décembre 2025 inclus (en milliers de francs suisses).

Tableau 4. Budget et dépenses par objet de dépense au 31 décembre 2025

Objet de dépense	Budget 2025	Dépenses au 31 déc. 2025	En % du budget
a) Dépenses de personnel	50 870,8	51 088,3	100,4
b) Personnel à court terme et consultants	3 470,9	1 340,0	38,6
c) Service des voyages	5 168,6	3 094,4	59,9
d) Bourses et activités de formation	739,4	207,2	28,0
e) Indemnités et contributions financières	1 303,3	1 459,9	112,0
f) Dépenses contractuelles et opérationnelles	6 923,5	7 282,4	105,2
g) Remboursement du prêt relatif au bâtiment du siège	1 477,3	-	-
TOTAL	69 953,8	64 472,2	92,2

Une analyse sommaire de chacun des objets de dépense est présentée ci-dessous.

Dépenses de personnel. Les dépenses de personnel font apparaître un léger dépassement budgétaire de 0,2 million de francs suisses, résultant des coûts enregistrés en fin d'exercice liés à l'impact des indemnités exceptionnelles de cessation de service, d'un montant de 1,2 million de francs suisses, dans le contexte du processus de réorganisation du Secrétariat de l'OMM. Si l'on ne tient pas compte de ces dépenses, le solde des dépenses de personnel représente 96 % du budget prévu pour cette catégorie, en conséquence des économies résultant de la réorganisation et de certains allongements connexes des délais de recrutement visant à atténuer les risques pesant sur la trésorerie.

Personnel à court terme et consultants. Le taux d'exécution de 38,6 % à la fin de l'année 2025 représente principalement le coût réel du personnel à court terme engagé pour occuper des postes vacants actuels, tandis qu'une petite partie de ce montant correspond aux coûts des consultants soutenant la mise en œuvre de produits spécifiques axés sur des

projets au cours de l'année. Ce montant est inférieur au montant global prévu en raison des efforts déployés pour réduire le niveau des dépenses globales dans ces catégories afin de préserver la trésorerie du budget ordinaire.

Voyages. Le taux d'exécution dans la catégorie des dépenses de voyage s'élève en 2025 à 59,9 % du budget prévu. Le faible niveau des dépenses dans cette catégorie par rapport au montant prévu est dû à l'ensemble des efforts déployés pour respecter le budget alloué, y compris la réduction du nombre de réunions et le recours à des modalités de réunion de substitution, notamment l'organisation continue de réunions virtuelles ou hybrides, selon qu'il convient. La part des déplacements du personnel a été limitée à 40 % du montant total, tandis que les 60 % restants ont été consacrés aux déplacements d'autres personnes (participants et experts).

Bourses et activités de formation. Le niveau d'utilisation des crédits alloués aux bourses et aux activités de formation s'établit en 2025 à 28,0 % du montant prévu. Cette situation s'explique également par des économies réalisées au sujet d'un poste de préposé à la formation professionnelle et aux bourses, ainsi que par une certaine limitation des dépenses dans le domaine de la formation professionnelle.

Indemnités et contributions financières. Le niveau des dépenses dans ce domaine s'est élevé à 112 %, ce qui indique que ce domaine d'activité a été moins impacté par les mesures de maîtrise des dépenses.

Dépenses contractuelles et opérationnelles. Les dépenses contractuelles et opérationnelles représentaient 105,2 % du budget prévu pour cette catégorie pour l'année 2025 et concordent dans l'ensemble avec les dépenses prévues. Elles traduisent l'augmentation des coûts de fonctionnement du service informatique, notamment liée aux investissements destinés au renouvellement du matériel informatique obsolète au Secrétariat.

Remboursement du prêt relatif au bâtiment du siège. En décembre 2025, le Gouvernement suisse a informé l'OMM que le montant dû en 2025 au titre du prêt destiné au bâtiment du siège de l'OMM était annulé. Par conséquent, le remboursement du prêt immobilier n'a pas été exigé en 2025 et aucune dépense n'est comptabilisée en 2025 à ce titre.

Le **tableau 5** présente le budget pour 2025 et les dépenses au 31 décembre 2025 par but à long terme (BLT) et par titre du budget (en milliers de francs suisses).

Tableau 5. Budget et dépenses par titre du budget au 31 décembre 2025

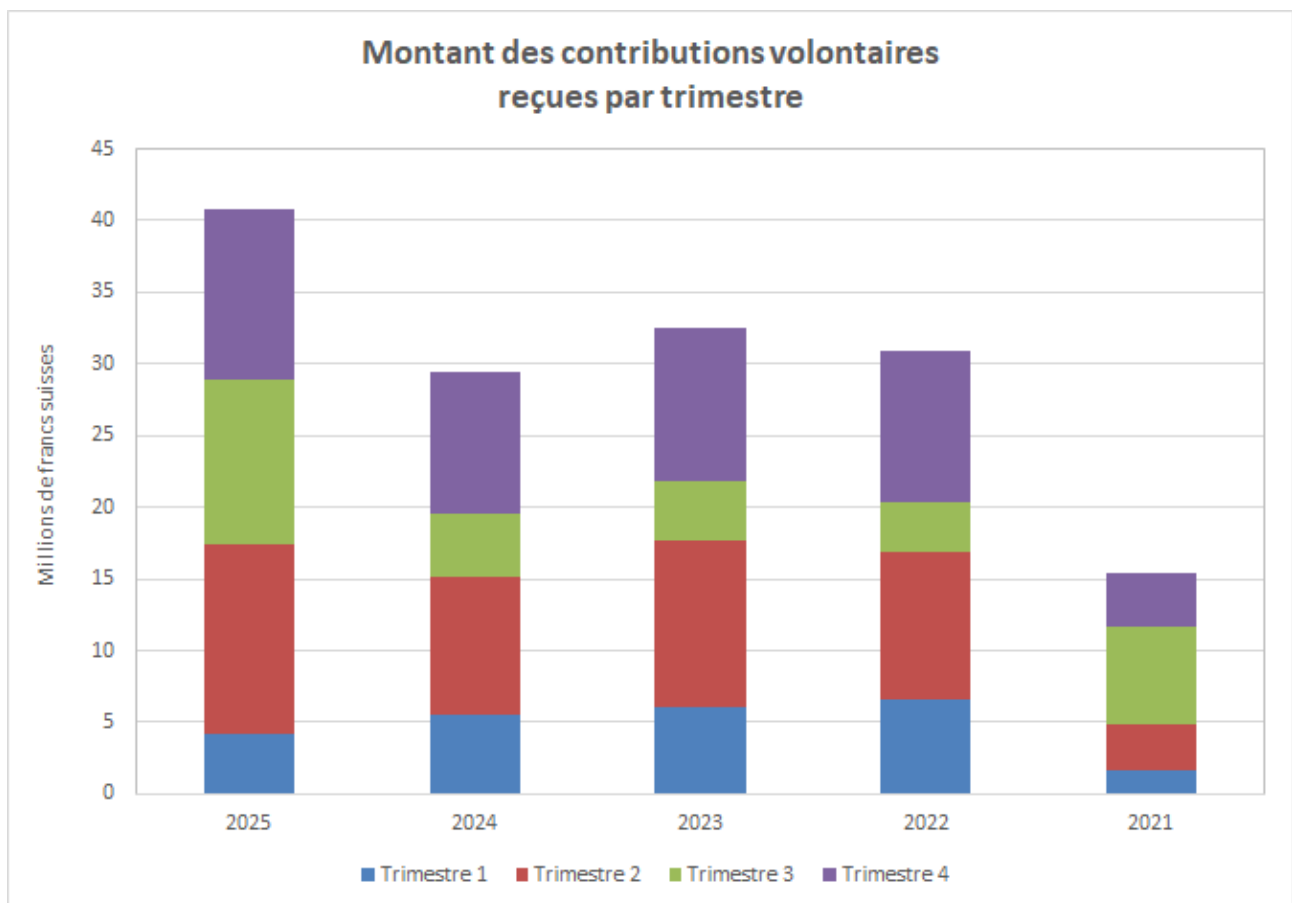
Lignes de crédit	Budget 2025	Dépenses au 31 déc. 2025	En % du budget
Titre I. BLT 1. Mieux répondre aux besoins de la société	14 339,0	12 649,4	88,2
Titre II. BLT 2. Améliorer les observations et les prévisions relatives au système terrestre	13 304,6	11 754,0	88,3
Titre III. BLT 3. Promouvoir la recherche ciblée	6 337,8	5 931,5	93,6
Titre IV. BLT 4. Réduire l'écart de capacité	15 363,3	13 774,5	89,7
Titre V. BLT 5. Procéder au réalignement stratégique de la structure et des programmes de l'OMM	1 195,3	1 023,2	85,6
Titre VI. Organes directeurs, équipe dirigeante et contrôle	10 877,7	10 971,2	100,9
Titre VII. Services linguistiques	8 536,1	8 368,4	98,0
TOTAL	69 953,8	64 472,2	92,2

Comme le montre le tableau 5, le niveau d'exécution des lignes de crédit est régulier dans l'ensemble et représente 92,2 % du budget total, principalement en raison des mesures de limitation des dépenses introduites en 2025 pour atténuer les risques pesant sur la trésorerie.

E. Versement de contributions volontaires

Le graphique ci-dessous présente les fonds reçus au titre des contributions volontaires de 2021 à 2025. Il ressort de ce graphique que le volume des fonds reçus par l'OMM au titre des contributions volontaires au quatrième trimestre de 2025 (11,9 millions de francs suisses) était supérieur d'environ 3 % au niveau constaté au quatrième trimestre de 2024. Le versement d'un volume important de contributions extrabudgétaires est en cours de planification et l'on s'attend à une augmentation significative du niveau des contributions volontaires en 2026. De plus, cette tendance pluriannuelle (2021-2025) en matière de contributions en espèces montre que les Membres et d'autres donateurs continuent de soutenir activement les activités de l'OMM en fournissant des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan opérationnel ainsi qu'à des fins de coopération technique et de développement des capacités.

En 2025, 65 % des contributions volontaires provenaient de donateurs bilatéraux, 4 % d'organismes régionaux et multilatéraux, 28 % de fonds pour le climat et les 3 % restants de sources diverses (essentiellement des organisations internationales et des banques pour le développement). À titre de comparaison, en 2024, 68 % des contributions volontaires totales provenaient de donateurs bilatéraux, 23 % de fonds pour le climat et les 9 % restants de sources diverses (à savoir 9 % d'autres organisations internationales et de banques pour le développement et moins de 1 % de fondations privées).



FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Années passées	2025	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Total	
Afghanistan	2021	54 664,18	13 932,52	-	-	-	2021	54 664,18	13 932,52	68 596,70	-
Afrique du Sud	-	-	167 190,24	-	167 190,24	167 190,24	-	-	-	-	-
Albanie	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Algérie	2024	76 628,86	76 628,86	-	-	-	2024	76 628,86	76 628,86	153 257,72	-
Allemagne	-	-	4 193 688,52	-	4 193 688,52	4 193 688,52	-	-	-	-	-
Andorre	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Angola	2024	13 932,52	13 932,52	-	-	-	2024	13 932,52	13 932,52	27 865,04	-
Antigua-et-Barbuda	2019	80 141,81	13 932,52	21 388,75	-	21 388,75	2020	58 753,06	13 932,52	72 685,58	-
Arabie saoudite	-	-	815 052,42	-	815 052,42	815 052,42	-	-	-	-	-
Argentine	2024	494 604,46	494 604,46	494 604,46	494 604,46	989 208,92	-	-	-	-	-
Arménie	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Australie	-	-	1 448 982,08	-	1 448 982,08	1 448 982,08	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	466 739,42	-	466 739,42	466 739,42	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	20 898,78	-	20 898,78	20 898,78	-	-	-	-	-
Bahamas	2024	13 932,52	13 932,52	13 932,52	13 932,52	27 865,04	-	-	-	-	-
Bahreïn	-	-	34 831,30	-	34 831,30	34 831,30	-	-	-	-	-
Bangladesh	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Barbade	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Bélarus	-	-	27 865,04	-	27 566,46	27 566,46	2025	-	298,58	298,58	-
Belgique	-	-	571 233,32	-	571 233,32	571 233,32	-	-	-	-	-
Belize	2023	27 509,74	13 932,52	27 509,74	13 932,52	41 442,26	-	-	-	-	-
Bénin	2023	14 493,60	13 932,52	14 493,60	13 740,77	28 234,37	2025	-	191,75	191,75	-
Bhoutan	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Bolivie, État plurinational de	1985	511 480,44	13 932,52	-	-	-	1985	511 480,44	13 932,52	525 412,96	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Botswana	2023	27 509,74	13 932,52	27 509,74	13 932,52	41 442,26	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	1 386 285,74	-	1 386 285,74	1 386 285,74	-	-	-	-	-
Brunéi Darussalam	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Bulgarie	-	-	34 831,30	-	34 831,30	34 831,30	-	-	-	-	-
Burkina Faso	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Burundi	2021	54 664,18	13 932,52	-	-	-	2021	54 664,18	13 932,52	68 596,70	-
Cabo Verde	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Cambodge	2024	12 458,74	13 932,52	-	-	-	2024	12 458,74	13 932,52	26 391,26	-
Cameroun	2023	24 562,71	13 932,52	24 562,71	5 932,52	30 495,23	2025	-	8 000,00	8 000,00	-
Canada	-	-	1 804 261,34	-	1 804 261,34	1 804 261,34	-	-	-	-	-
Chili	2024	87 616,66	285 616,66	-	-	-	2024	87 616,66	285 616,66	373 233,32	-
Chine	-	-	10 470 288,78	-	10 470 288,78	10 470 288,78	-	-	-	-	-

ANNEXE, p. 12

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Années passées	2025	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Total	
Chypre	-	-	20 898,78	-	20 898,78	20 898,78	-	-	-	-	-
Colombie	-	-	167 190,24	-	167 190,24	167 190,24	-	-	-	-	-
Comores	1991	428 237,52	13 932,52	-	-	-	1991	428 237,52	13 932,52	442 170,04	-
Congo	2016	111 532,70	13 932,52	-	-	-	2016	111 532,70	13 932,52	125 465,22	-
Costa Rica	2021	149 416,35	48 763,82	149 416,35	3 892,07	153 308,42	2025	-	44 871,75	44 871,75	-
Côte d'Ivoire	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Croatie	-	-	62 696,34	-	62 696,34	62 696,34	-	-	-	-	-
Cuba	2017	400 865,86	62 696,34	-	-	-	2017	400 865,86	62 696,34	463 562,20	-
Curaçao et Sint-Maarten	2024	12 937,01	13 932,52	12 937,01	995,51	13 932,52	2025	-	12 937,01	12 937,01	-
Danemark	-	-	376 178,04	-	376 178,04	376 178,04	-	-	-	-	-
Djibouti	2019	68 440,55	13 932,52	-	-	-	2019	68 440,55	13 932,52	82 373,07	-
Dominique	2010	195 977,14	13 932,52	-	-	-	2010	195 977,14	13 932,52	209 909,66	-
Égypte	-	-	97 527,64	-	97 527,64	97 527,64	-	-	-	-	-
El Salvador	2003	285 960,03	13 932,52	-	-	-	2003	285 960,03	13 932,52	299 892,55	-
Émirats arabes unis	-	-	438 874,38	-	438 874,38	438 874,38	-	-	-	-	-
Équateur	2023	107 887,64	55 730,08	-	-	-	2023	107 887,64	55 730,08	163 617,72	-
Érythrée	2023	14 508,54	13 932,52	-	-	-	2023	14 508,54	13 932,52	28 441,06	-
Espagne	-	-	1 462 914,60	-	1 462 914,60	1 462 914,60	-	-	-	-	-
Estonie	-	-	27 865,04	-	27 865,04	27 865,04	-	-	-	-	-
Eswatini	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	2024	15 102 851,68	15 102 851,68	-	-	-	2024	15 102 851,68	15 102 851,68	30 205 703,36	-
Éthiopie	2024	13 932,52	13 932,52	13 932,52	13 932,52	27 865,04	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	-	1 288 758,10	-	1 288 758,10	1 288 758,10	-	-	-	-	-
Fidji	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Finlande	-	-	285 616,66	-	285 616,66	285 616,66	-	-	-	-	-
France	-	-	2 960 660,50	-	2 960 660,50	2 960 660,50	-	-	-	-	-
Gabon	2005	254 038,27	13 932,52	-	-	-	2005	254 038,27	13 932,52	267 970,79	-
Gambie	2024	13 932,52	13 932,52	-	-	-	2024	13 932,52	13 932,52	27 865,04	-
Géorgie	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Ghana	2024	5 908,21	13 932,52	5 908,21	13 932,52	19 840,73	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	222 920,32	-	222 920,32	222 920,32	-	-	-	-	-
Guatemala	-	-	27 865,04	-	-	-	2025	-	27 865,04	27 865,04	-
Guinée	2018	83 356,79	13 932,52	-	-	-	2018	83 356,79	13 932,52	97 289,31	-
Guinée-Bissau	1998	346 664,08	13 932,52	-	-	-	1998	346 664,08	13 932,52	360 596,60	-
Guyana	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Haïti	2023	18 819,78	13 932,52	-	-	-	2023	18 819,78	13 932,52	32 752,30	-
Honduras	2022	40 051,36	13 932,52	-	-	-	2022	40 051,36	13 932,52	53 983,88	-
Hong Kong, Chine	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-

ANNEXE, p. 13

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Années passées	2025	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Total	
Hongrie	-	-	153 257,72	-	153 257,72	153 257,72	-	-	-	-	-
Îles Cook	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Îles Salomon	2023	27 154,44	13 932,52	-	-	-	2023	27 154,44	13 932,52	41 086,96	-
Inde	-	-	717 524,78	-	717 524,78	717 524,78	-	-	-	-	-
Indonésie	-	-	376 178,04	-	376 178,04	376 178,04	-	-	-	-	-
Iran, République islamique d'	2021	826 000,35	257 751,62	473 173,97	-	473 173,97	2023	352 826,38	257 751,62	610 578,00	-
Iraq	-	-	90 561,38	-	-	-	2025	-	90 561,38	90 561,38	-
Irlande	-	-	299 549,18	-	299 549,18	299 549,18	-	-	-	-	-
Islande	-	-	20 898,78	-	20 898,78	20 898,78	-	-	-	-	-
Israël	2023	756 517,85	383 144,30	756 517,85	-	756 517,85	2025	-	383 144,30	383 144,30	-
Italie	-	-	2 187 405,64	-	2 187 405,64	2 187 405,64	-	-	-	-	-
Jamaïque	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Japon	-	-	5 517 277,92	-	5 517 277,92	5 517 277,92	-	-	-	-	-
Jordanie	-	-	13 932,52	-	13 874,62	13 874,62	2025	-	57,90	57,90	-
Kazakhstan	-	-	90 561,38	-	90 561,38	90 561,38	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	20 898,78	-	20 898,78	20 898,78	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	160 223,98	-	-	-	2025	-	160 223,98	160 223,98	-
Lesotho	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Lettonie	-	-	34 831,30	-	34 831,30	34 831,30	-	-	-	-	-
Liban	2021	109 150,71	20 898,78	-	-	-	2021	109 150,71	20 898,78	130 049,49	-
Libéria	1980	526 666,40	13 932,52	-	-	-	1980	526 666,40	13 932,52	540 598,92	300,50
Libye	2024	13 577,93	13 932,52	13 577,93	-	13 577,93	2025	-	13 932,52	13 932,52	-
Lituanie	-	-	55 730,08	-	55 730,08	55 730,08	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	48 763,82	-	-	-	2025	-	48 763,82	48 763,82	-
Macao, Chine	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Macédoine du Nord	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Madagascar	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Malaisie	-	-	236 852,84	-	236 852,84	236 852,84	-	-	-	-	-
Malawi	2010	198 315,07	13 932,52	-	-	-	2010	198 315,07	13 932,52	212 247,59	-
Maldives	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Mali	2024	1 343,97	13 932,52	-	-	-	2024	1 343,97	13 932,52	15 276,49	-
Malte	2024	13 932,52	13 932,52	-	-	-	2024	13 932,52	13 932,52	27 865,04	-
Maroc	-	-	34 831,30	-	34 831,30	34 831,30	-	-	-	-	-
Maurice	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Mauritanie	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Mexique	-	-	835 951,20	-	835 951,20	835 951,20	-	-	-	-	-
Micronésie, États fédérés de	2022	38 817,07	13 932,52	-	-	-	2022	38 817,07	13 932,52	52 749,59	-

ANNEXE, p. 14

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Années passées	2025	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Total	
Monaco	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Mongolie	2024	244,30	13 932,52	-	-	-	2024	244,30	13 932,52	14 176,82	-
Monténégro	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Mozambique	2021	41 697,92	13 932,52	41 697,92	13 932,52	55 630,44	-	-	-	-	-
Myanmar	2024	617,03	13 932,52	-	-	-	2024	617,03	13 932,52	14 549,55	-
Namibie	2024	13 932,52	13 932,52	13 932,52	-	13 932,52	2025	-	13 932,52	13 932,52	-
Nauru	-	-	13 932,52	-	11 850,50	11 850,50	2025	-	2 082,02	2 082,02	-
Népal	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Nicaragua	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Niger	2019	77 142,67	13 932,52	13 627,02	-	13 627,02	2020	63 515,65	13 932,52	77 448,17	-
Nigéria	2024	125 392,68	125 392,68	125 392,68	125 392,68	250 785,36	-	-	-	-	-
Nioué	2023	27 509,74	13 932,52	27 509,74	13 932,52	41 442,26	-	-	-	-	-
Norvège	-	-	466 739,42	-	466 739,42	466 739,42	-	-	-	-	-
Nouvelle-Calédonie	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	-	208 987,80	-	208 987,80	208 987,80	-	-	-	-	-
Oman	-	-	76 628,86	-	76 628,86	76 628,86	-	-	-	-	-
Ouganda	2024	2 403,85	13 932,52	2 403,85	8 831,41	11 235,26	2025	-	5 101,11	5 101,11	-
Ouzbékistan	2024	364,61	20 898,78	364,61	20 898,78	21 263,39	-	-	-	-	-
Pakistan	2024	68 961,49	76 628,86	68 961,49	76 021,05	144 982,54	2025	-	607,81	607,81	-
Panama	2024	1 534,04	55 730,08	1 534,04	50 004,34	51 538,38	2025	-	5 725,74	5 725,74	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2019	81 207,66	13 932,52	-	-	-	2019	81 207,66	13 932,52	95 140,18	-
Paraguay	2024	20 898,78	20 898,78	20 898,78	-	20 898,78	2025	-	20 898,78	20 898,78	-
Pays-Bas, Royaume des	-	-	947 411,36	-	947 411,36	947 411,36	-	-	-	-	-
Pérou	-	-	111 460,16	-	99 011,65	99 011,65	2025	-	12 448,51	12 448,51	-
Philippines	-	-	146 291,46	-	146 291,46	146 291,46	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	571 233,32	-	571 233,32	571 233,32	-	-	-	-	-
Polynésie française	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	243 819,10	-	243 819,10	243 819,10	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	181 122,76	-	181 122,76	181 122,76	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	2024	5 860,30	13 932,52	-	-	-	2024	5 860,30	13 932,52	19 792,82	-
République centrafricaine	1983	493 082,12	13 932,52	-	-	-	1983	493 082,12	13 932,52	507 014,64	-
République de Corée	2024	172 307,78	1 769 430,04	172 307,78	1 426 486,79	1 598 794,57	2025	-	342 943,25	342 943,25	-
République de Kiribati	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
République de Moldova	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	1988	455 412,90	13 932,52	-	-	-	1988	455 412,90	13 932,52	469 345,42	-
République démocratique populaire lao	-	-	13 932,52	-	-	-	2025	-	13 932,52	13 932,52	-
République dominicaine	2024	4 555,85	48 763,82	4 555,85	44 058,36	48 614,21	2025	-	4 705,46	4 705,46	-

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Années passées	2025	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Total	
République du Yémen	2015	121 630,36	13 932,52	-	-	-	2015	121 630,36	13 932,52	135 562,88	-
République kirghize	2019	76 111,79	13 932,52	34 500,96	-	34 500,96	2021	41 610,83	13 932,52	55 543,35	-
République populaire démocratique de Corée	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
République tchèque	-	-	229 886,58	-	229 886,58	229 886,58	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	2023	27 325,43	13 932,52	27 325,43	539,61	27 865,04	2025	-	13 392,91	13 392,91	-
Roumanie	2024	96,48	215 954,06	96,48	215 954,06	216 050,54	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	3 009 424,32	-	3 009 424,32	3 009 424,32	-	-	-	-	-
Rwanda	-	-	13 932,52	-	-	-	2025	-	13 932,52	13 932,52	-
Sainte-Lucie	-	-	13 932,52	-	-	-	2025	-	13 932,52	13 932,52	-
Samoa	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	1992	413 977,79	13 932,52	-	-	-	1992	413 977,79	13 932,52	427 910,31	-
Sénégal	2024	3 133,42	13 932,52	3 133,42	13 932,52	17 065,94	-	-	-	-	-
Serbie	-	-	20 898,78	-	20 898,78	20 898,78	-	-	-	-	-
Seychelles	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Sierra Leone	1996	363 759,86	13 932,52	-	-	-	1996	363 759,86	13 932,52	377 692,38	-
Singapour	-	-	348 313,00	-	348 313,00	348 313,00	-	-	-	-	-
Slovaquie	-	-	104 493,90	-	104 493,90	104 493,90	-	-	-	-	-
Slovénie	-	-	55 730,08	-	55 730,08	55 730,08	-	-	-	-	-
Somalie	1984	490 682,40	13 932,52	-	-	-	1984	490 682,40	13 932,52	504 614,92	300,50
Soudan	2022	40 002,14	13 932,52	-	-	-	2022	40 002,14	13 932,52	53 934,66	-
Soudan du Sud	2015	134 535,41	13 932,52	-	-	-	2015	134 535,41	13 932,52	148 467,93	-
Sri Lanka	-	-	27 865,04	-	27 749,24	27 749,24	2025	-	115,80	115,80	-
Suède	-	-	599 098,36	-	599 098,36	599 098,36	-	-	-	-	-
Suisse	-	-	780 221,12	-	780 221,12	780 221,12	-	-	-	-	-
Suriname	2019	81 207,66	13 932,52	-	-	-	2019	81 207,66	13 932,52	95 140,18	-
Tadjikistan	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Tchad	2007	234 962,40	13 932,52	-	-	-	2007	234 962,40	13 932,52	248 894,92	-
Territoires britanniques des Caraïbes	-	-	13 932,52	-	13 932,52	13 932,52	-	-	-	-	-
Thaïlande	-	-	250 785,36	-	250 785,36	250 785,36	-	-	-	-	-
Timor-Leste	-	-	13 932,52	-	126,55	126,55	2025	-	13 805,97	13 805,97	-
Togo	2024	13 932,52	13 932,52	13 932,52	13 932,52	27 865,04	-	-	-	-	-
Tonga	2024	13 932,52	13 932,52	-	-	-	2024	13 932,52	13 932,52	27 865,04	-
Trinité-et-Tobago	-	-	27 865,04	-	-	-	2025	-	27 865,04	27 865,04	-
Tunisie	2024	13 932,52	13 932,52	-	-	-	2024	13 932,52	13 932,52	27 865,04	-
Türkiye	-	-	585 165,84	-	585 165,84	585 165,84	-	-	-	-	-
Turkménistan	-	-	20 898,78	-	20 898,78	20 898,78	-	-	-	-	-
Tuvalu	2023	14 090,64	13 932,52	-	-	-	2023	14 090,64	13 932,52	28 023,16	-

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Années passées	2025	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2025	Total	
Ukraine	-	-	34 831,30	-	34 831,30	34 831,30	-	-	-	-	-
Uruguay	2024	1 599,34	62 696,34	1 599,34	61 097,00	62 696,34	2025	-	1 599,34	1 599,34	-
Vanuatu	2024	12 881,35	13 932,52	-	-	-	2024	12 881,35	13 932,52	26 813,87	-
Venezuela, République bolivarienne du	2014	3 739 466,81	125 392,68	-	-	-	2014	3 739 466,81	125 392,68	3 864 859,49	-
Viet Nam	-	-	62 696,34	-	62 696,34	62 696,34	-	-	-	-	-
Zambie	2022	30 856,99	13 932,52	30 856,99	272,26	31 129,25	2025	-	13 660,26	13 660,26	-
Zimbabwe	2022	29 098,27	13 932,52	29 098,27	13 932,52	43 030,79	-	-	-	-	-
TOTAL		29 111 337,36	69 662 600,00	2 683 195,05	51 750 472,31	54 433 667,36		26 428 142,31	17 912 127,69	44 340 270,00	601,00